



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

Modification du règlement d'exécution commun : établissement d'instructions administratives

1. Lors de sa trente-troisième session (du 24 septembre au 3 octobre 2001), l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté un certain nombre de modifications au règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.
2. Un document indiquant toutes les modifications apportées à ce règlement d'exécution commun est disponible depuis octobre 2001 sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante : <http://www.OMPI.int>, sous les rubriques "Activités et services/Marques internationales/Textes juridiques". Le nouveau texte complet et les nouvelles instructions administratives se trouvent aussi sur ce site.
3. Les modifications les plus importantes apportées au règlement d'exécution commun sont exposées dans l'avis n° 17/2001. Des avis distincts concernant les modifications apportées au contenu des demandes internationales, les licences et les refus sont publiés en même temps que le présent avis.
4. Une version révisée du *Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid* sera publiée très prochainement et mise à disposition sur le site Web de l'OMPI.

Le 3 avril 2002

